

Conakry, le 19 Octobre 2021

**LE PERSONNEL DE LA LOTERIE NATIONALE DE GUINEE-LONAGUI**  
**A L'attention de Madame la Directrice Générale de la LONAGUI**  
**Objet : Réclamation des droits élémentaires de travail conformément au code du travail**  
**Madame,**

Nous travailleurs de la Loterie Nationale de Guinée-LONAGUI, venons par la présente, vous inviter après plus de deux ans de réclamation individuelle solliciter la prise en compte de nos droits les plus élémentaires en tant que travailleurs à savoir :

1. Le contrat de travail à Durée indéterminée après deux ans de travail ;
2. L'organigramme de l'entreprise avec des attributions précises pour chaque poste.
3. La remise à niveau des salaires en fonction de la hiérarchie (même fonction, même salaire, pas de subordonné plus payé que son chef hiérarchique).
4. Le rétablissement du pourcentage mensuel contractuel du chiffre d'affaires réalisé (1%) versé aux employés, annulé après la migration de PMU vers la LONAGUI, du mois d'août 2019 ;
5. L'amélioration des conditions de travail des revendeurs (pourcentage sur les ventes à 5%, paiement des primes d'objectifs de fêtes ;
6. Remplacement des TPEs et Kiosques défectueux ;
7. L'arrêt de l'harcèlement des revendeurs ;
8. L'amélioration des rapports de courses en faveur des parieurs conformément à la répartition conventionnelle ;
9. Le paiement des primes d'heures supplémentaires et jours fériés aux équipes concernées.
10. Le paiement du 13e mois conventionnel (deux années non payées déjà).
11. Le rétablissement du bonus de fin d'année (qui se payait par la direction précédente), courant dans le secteur des jeux.
12. La prise en charge médicale pour l'ensemble des employés.
13. Le badge de service pour chaque employé.
14. Le prêt bancaire conventionnel pour tout employé manifestant le désir, sans restriction particulière.
15. L'adaptation des circuits des bus conformes à l'effectif actuel, comme toutes les entreprises et institutions de l'Etat.
16. L'achat des motocycles pour les contrôleurs qui n'en ont pas ou en mauvais état de fonctionnement.
17. Les numéros de téléphone (flotte) de service pour les communications professionnelles.

Soucieux du bon fonctionnement et de la continuité normale des activités de l'entreprise, nous avons constitués une équipe d'interlocuteurs afin de mettre en place un chronogramme claire, précis et réalisable dans un délai de 72 heures à compter la réception du présent courrier.

Etant habitué à la non prise en compte de nos revendications, nous nous réservons le droit d'entreprendre des actions légales conformément au code du travail afin d'obtenir nos droits les plus élémentaires si nous n'avons pas un compte rendu rassurant de nos interlocuteurs.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous adressons, **Madame**, nos salutations les meilleures.




**EQUIPE D'INTERLOCUTEURS**

**Daniel KOLIE,** 

**Facinet SOUMAH** 

**Aboubacar Sidiki TRAORE** 

**Adama Deen CAMARA** 

**Koumba KAMANO** 

**Issa SIDIBE** 

**Alpha Ibrahima CISSE** 

**Ampliation :**

1. CNRD : 1
2. Primature 1
3. Ministère de l'économie et des finances : 1
4. Ministère de la Justice ; 1
5. Ministère du Budget : 1
6. Directeur General Adjoint Chargé de l'Administration ;
7. Directeur General Chargé des Finances
8. La Presse